



## Demande de permis d'aménager

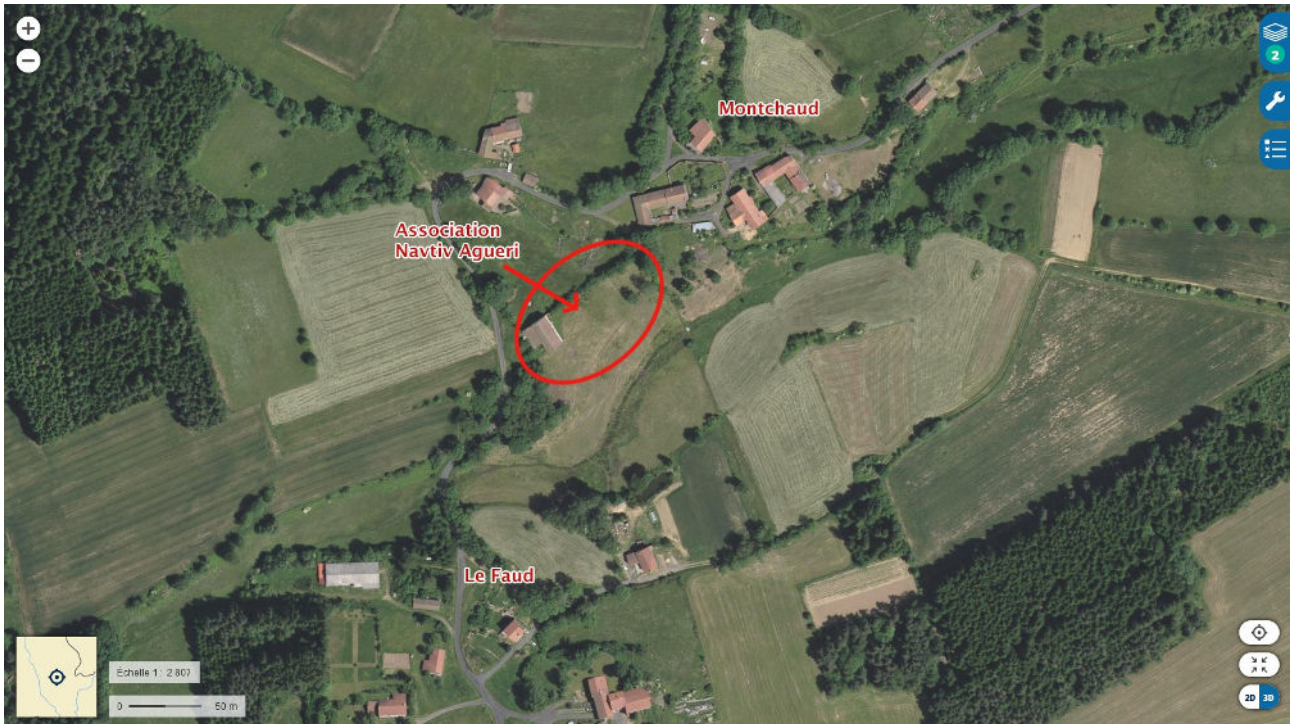
Maxime Rizza  
Association Navtiv'Agueri

Aménagement d'un terrain en vue de l'installation de résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs, sur la commune de Cistrières (Haute-Loire)

PA1 - Plan de situation .....	Page 2
PA2 - Terrain et le projet d'aménagement prévu .....	Page 6
PA3 - Plan de l'état actuel du terrain et de ses abords.....	Page 9
PA4 - Plan de composition de l'ensemble du projet .....	Page 10
PA4-1 bilan de la concertation.....	Page 13
PA31 - Mention de la surface de plancher et matériaux utilisés .....	Page 14
Photos (Simulation).....	Page 15
DP15-3 Attestation assurant le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de satisfaction des besoins en eau, assainissement et électricité.....	Page 16

## PA1 - Plan de situation

Le terrain se trouve sur la commune de Cistrières 43160, lieu-dit Montchaud. L'association Navtiv Agueri se trouve sur ce terrain. La demande de permis d'aménager est portée par M. Maxime RIZZA, membre du Conseil d'Administration de l'association.





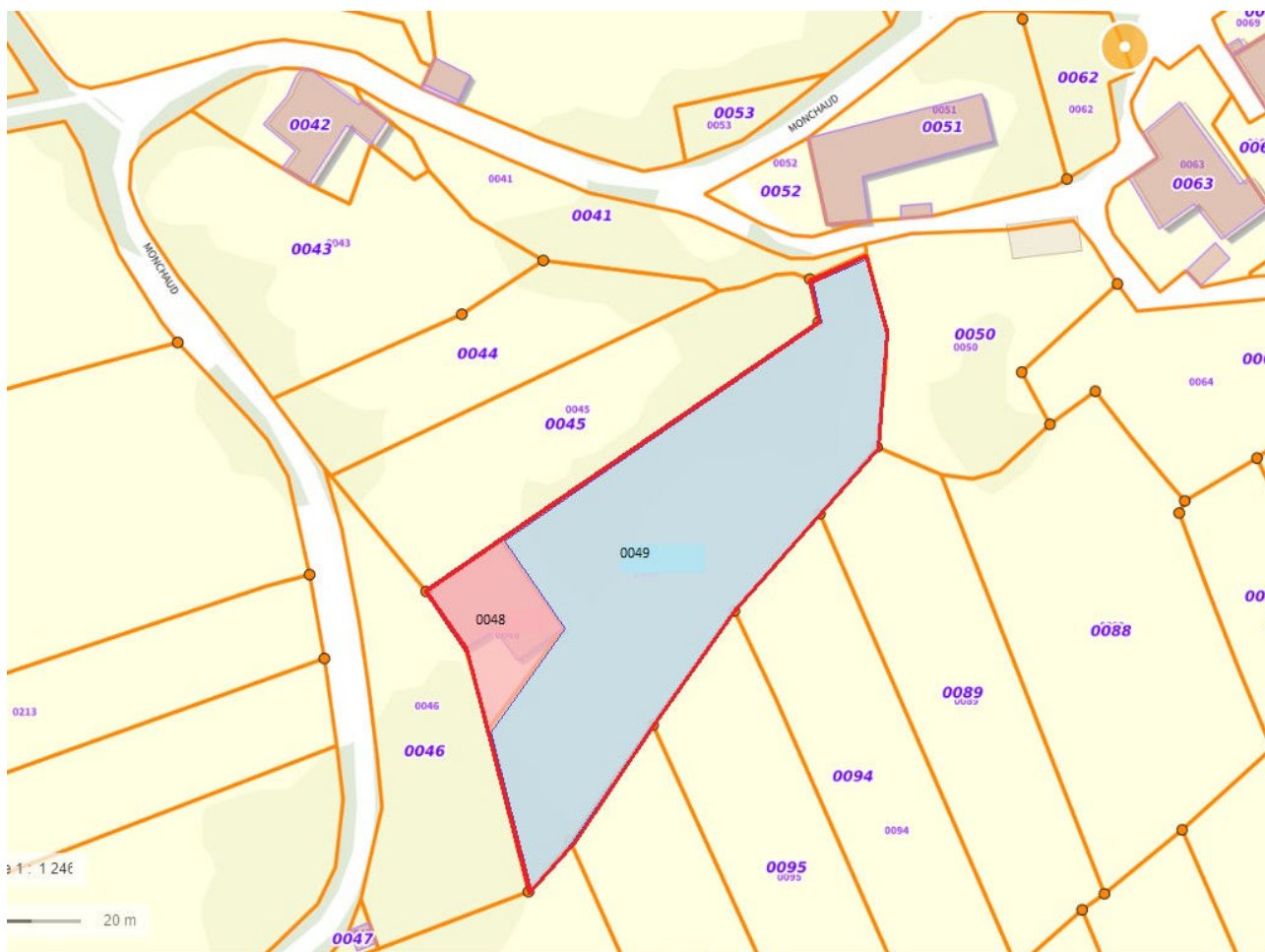
Parcelles concernées :

Il s'agit de la **parcelle cadastrée 0049** sur la commune de Cistrières

La commune est sous le régime du RNU

La limite de la parcelle concernée est représentée en rouge.

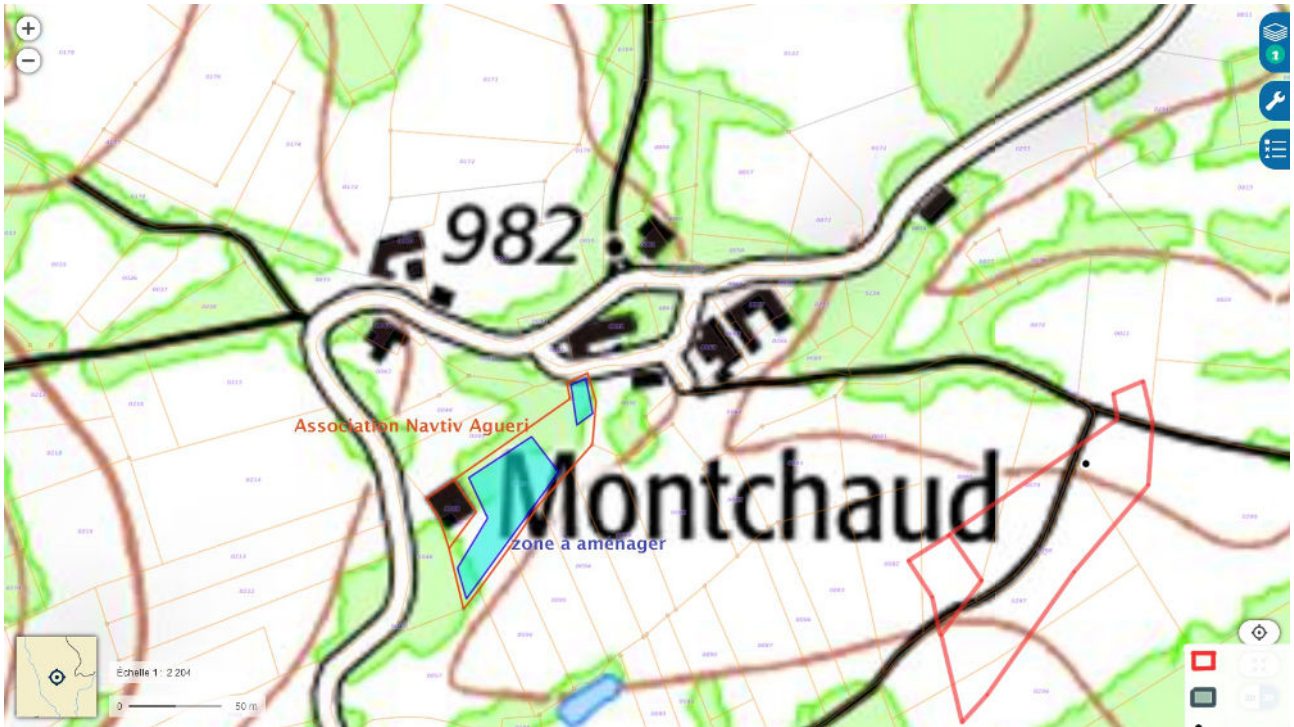
La demande de permis d'aménagement concerne la zone constructible en Bleu.



Sur cette photo, la propriété associative est entouré en rouge et la parcelle concernée par le permis d'aménagement est en bleu (parcelle 0049)



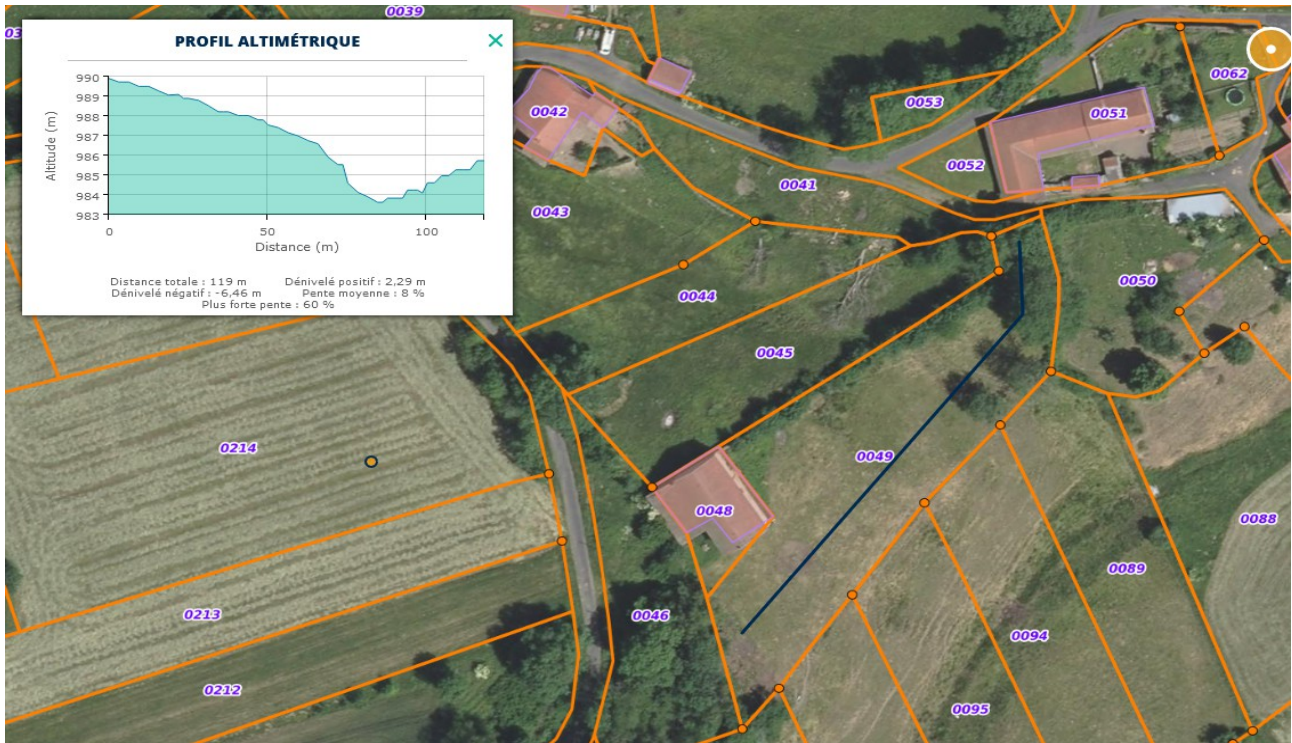
## Topographie du terrain :







Profil altimétrique :



Sur cette photo le trait bleu foncé correspond au profil altimétrique du terrain

Distance totale : 119m  
 Dénivelé négatif -6,46 m  
 Dénivelé positif : 2,29 m  
 Pente moyenne : 8 % ;  
 Plus forte pente 60%



## PA2 – Terrain et le projet d'aménagement prévu

### Le projet de l'association et de ses membres et habitants

L'association Navtiv Agueri est propriétaire de la parcelle. Son but (non lucratif) est mixte : il s'agit à la fois d'un projet d'habitat, et d'animation (ateliers artistiques, résidences de création de spectacle, chantier de constructions écologiques...). Le projet pour ce lieu est donc d'accueillir des résidents à l'année (habitations), accueillir des résidents ponctuels (invités) et d'accueillir des activités associatives.

Le bâti présent sur la parcelle est entièrement à rénover. (Toit à reprendre, murs à sécuriser, ouvertures à créer, fenêtres, travaux de plomberie et d'électricité, de chauffage, isolation...)

Nous souhaitons installer sur le terrain trois habitats légers rapidement confortables : Un grand et deux petits.

### Le terrain

Le terrain, qui borde deux côtés du bâtiment en pierre de la propriété, est une prairie. La végétation est globalement basse (herbe). On y trouve un potager et une petite serre provisoire.

Une haie d'arbres borde le côté Nord-Ouest du terrain. La parcelle fait une sorte de décroché dans son coin Nord. On trouve ici un mur de part et d'autre d'un portail en fer. Quatre grands frênes plus une haie de noisetiers longent le bord Est, ainsi qu'une palissade de bois faisant office de brise-vue entre le jardin de notre voisin et le terrain. Le long du bord Sud-Est, il y a une vieille clôture en barbelée, affaissée par endroits. Il n'y a pas de séparation entre le terrain et la parcelle sectionnale 0046 à l'ouest. On ressent cette limite dans la moitié Sud de la parcelle grâce au changement de végétation (bosquet et haie sur la parcelle 0046).

### Accès

L'accès au bâtiment et au terrain se fait via la parcelle sectionnale 0046, à l'ouest. Deux allées ont été gravillonnées avec l'accord verbal de la mairie.

On peut aussi accéder au terrain (à pied seulement) par un portail d'origine situé à l'extrémité nord du terrain, via un bras de la parcelle sectionnale 0041.

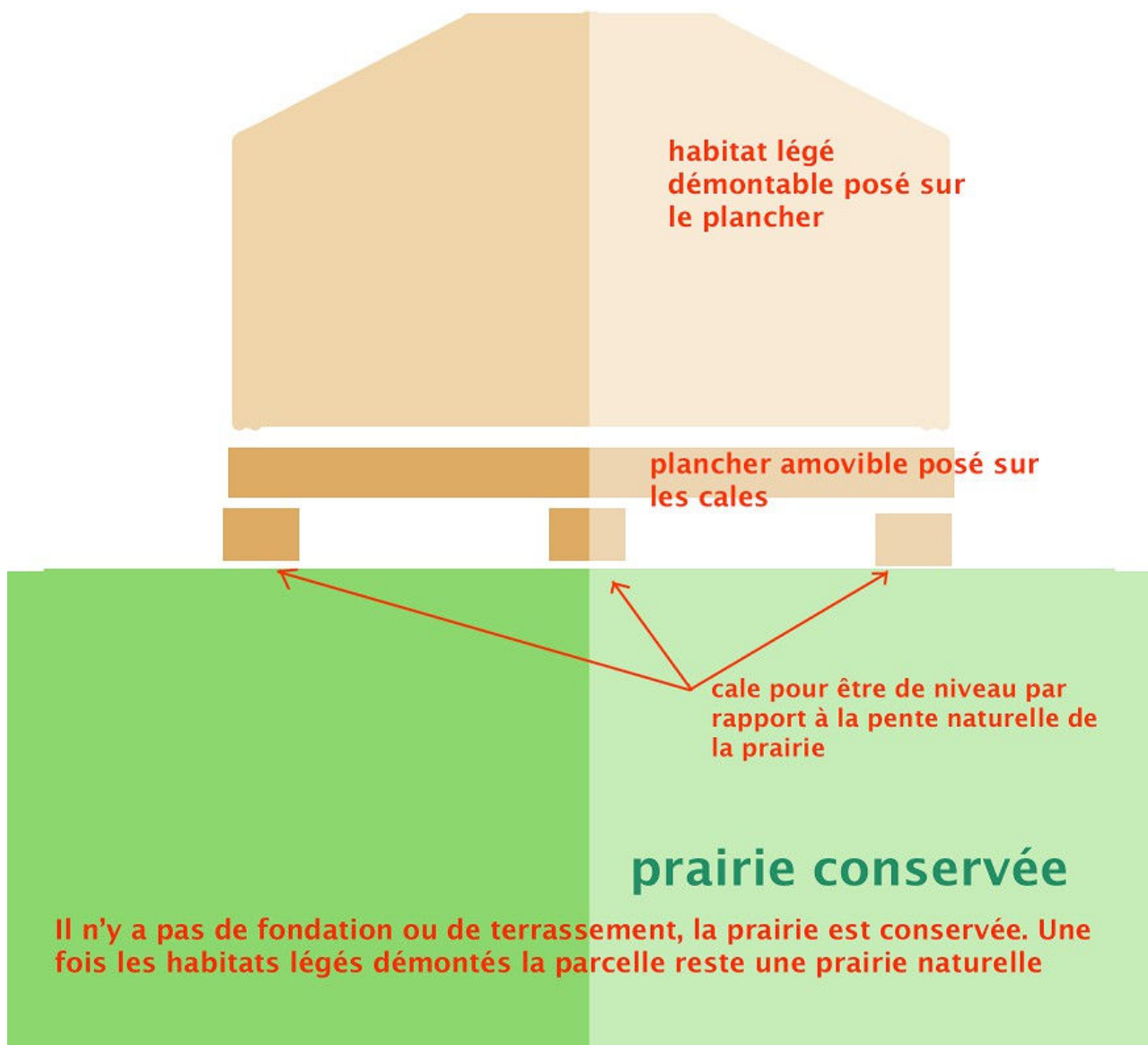
La maison a des portes et des fenêtres qui donnent directement sur le terrain concerné.



## Quel aménagement est prévu pour le terrain ?

Pour chacun des habitat : Aucune fondation n'est prévue, tout repose sur le sol. Le but est que le terrain reste identique après démontage des résidences.

Les habitats légers seront indépendants vis-à-vis des réseaux d'eau et d'électricité. Des toilettes sèches sont installées à l'extérieur avec un composte pour le traitement de ces toilettes. L'électricité sera produite de manière autonome grâce à un panneau solaire.





## Emplacements résidences démontables

Plusieurs emplacements sont prévues pour pouvoir accueillir les résidences démontables, situés sur la zone bleue (voir PA04).

## Plantations maintenues ou créés

Nous ne modifions pas les arbres/haies déjà présents sur le terrain. Nous avons le projet de maintenir le potager et de planter des arbres fruitiers.

Nous souhaitons planter une haie mixte au sud pour délimiter le terrain avec les prairies voisines et planter des arbres fruitiers sur le terrain associatif (verger associatif).

## Comment sont traités les constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain ?

Nous souhaitons planter une haie mixte le long de la partie sud du terrain. Sinon aucune modifications sera apportées.





## PA3 - Plan de l'état actuel du terrain et de ses abords

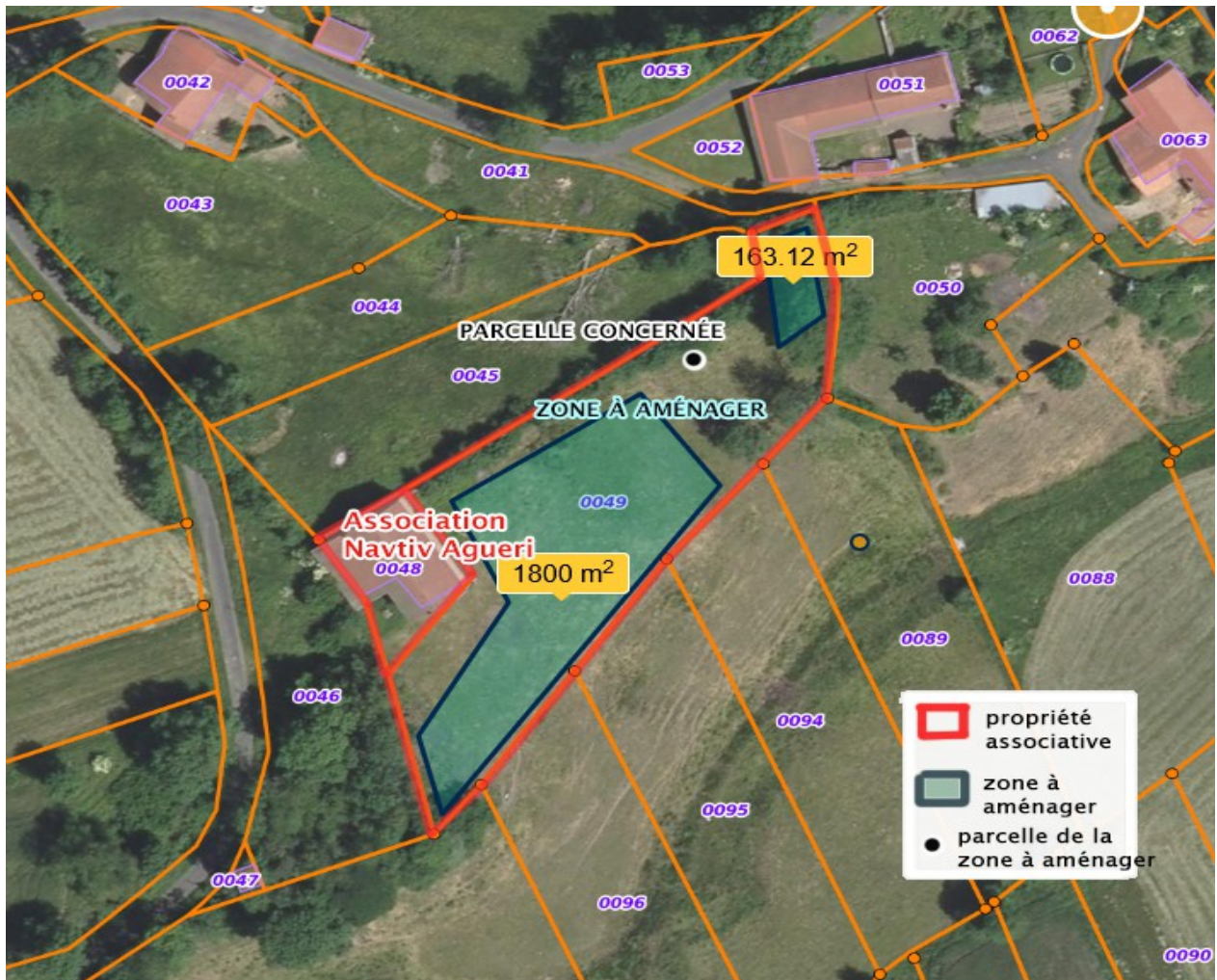


Photo aérienne du terrain actuel et de ses abords

La parcelle concernée est représentée en bleu foncé à titre indicatif

## PA4 – Plan de composition de l'ensemble du projet (côté dans les 3 dimensions)

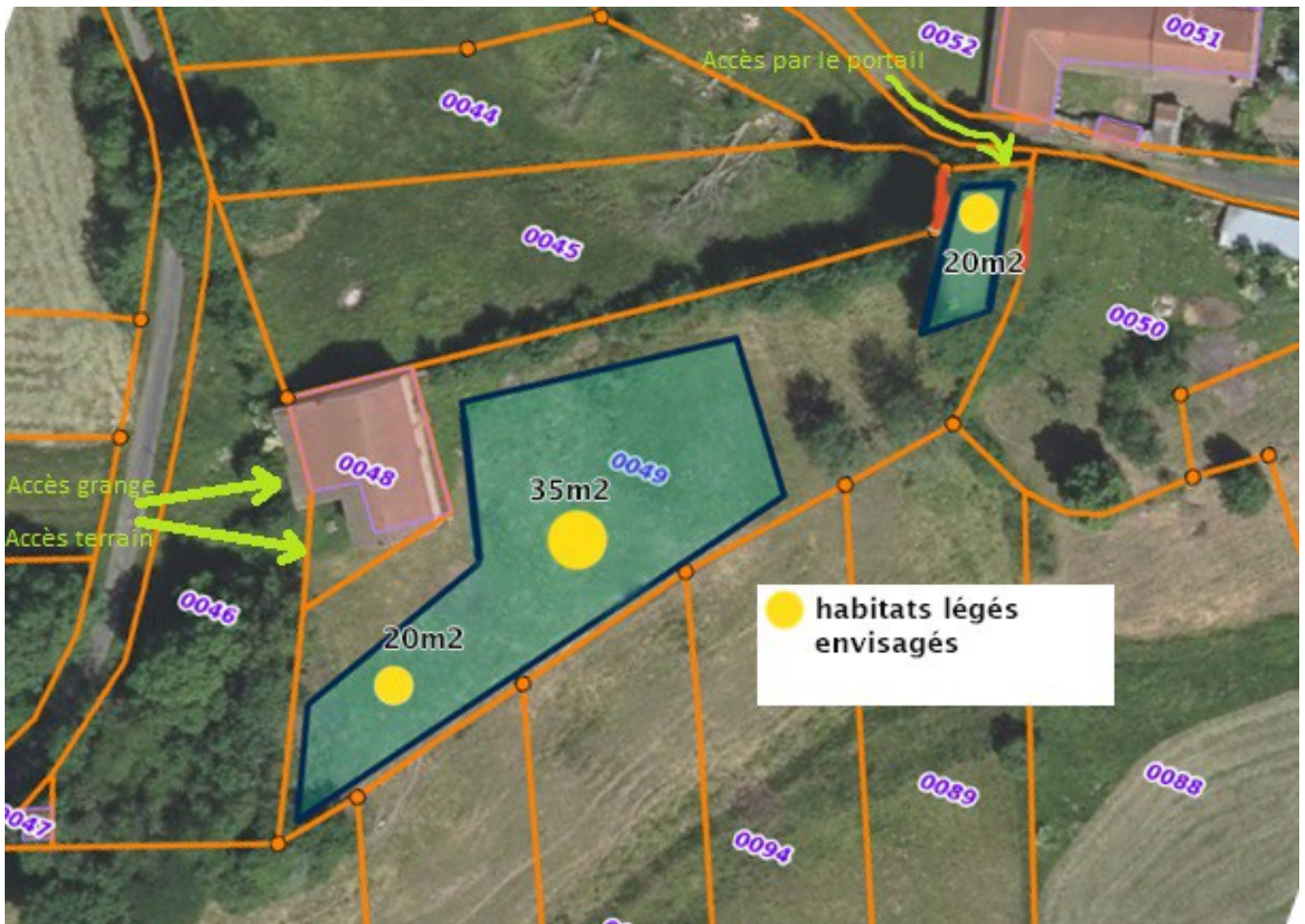
La demande de permis d'aménager concerne les zones ici indiquées en bleu :



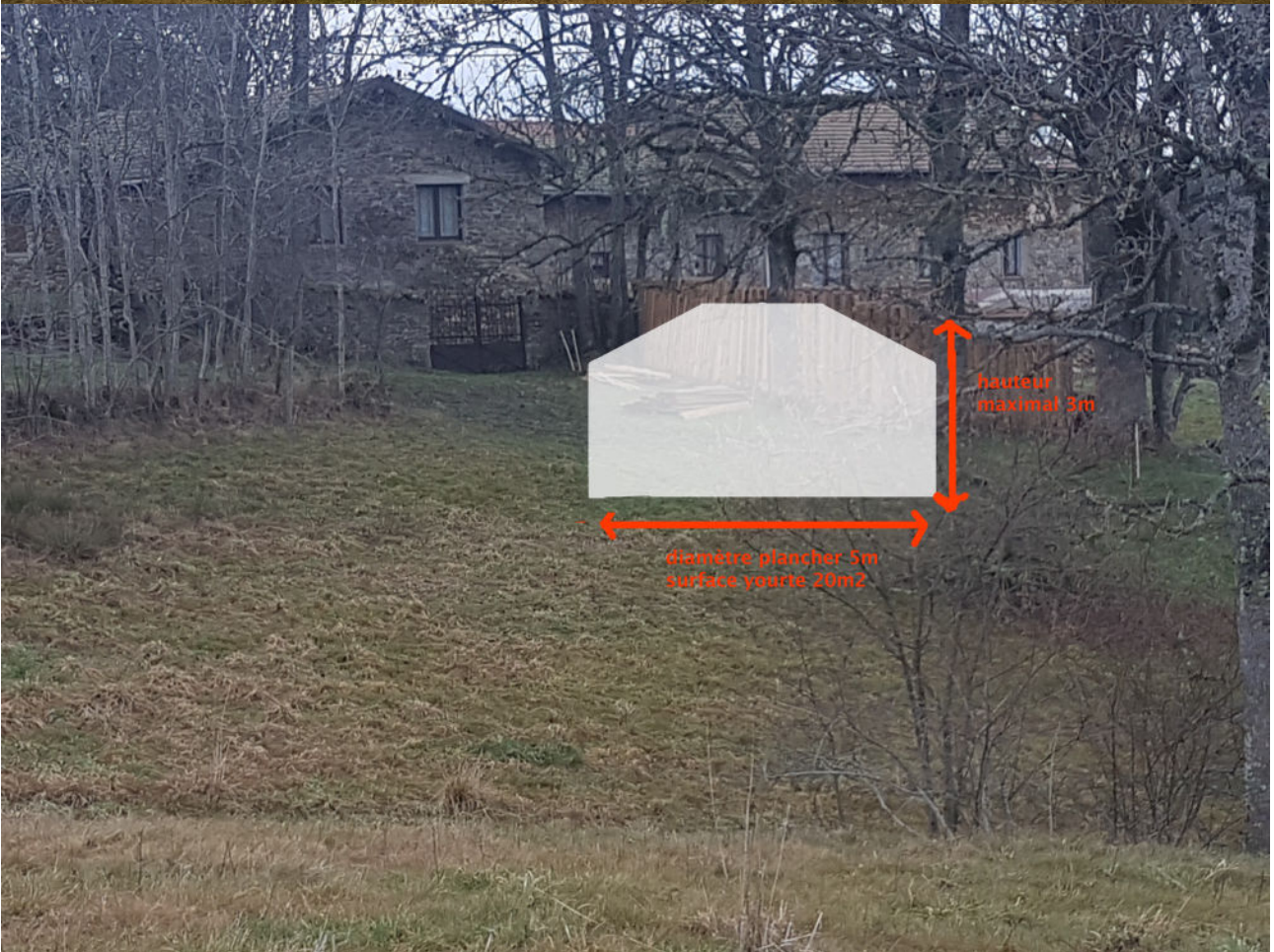




Voici les emplacements désirés pour les résidences démontables. Il se pourra que leur situations ne soient pas précisément celles représentées sur ce plan, mais elles seront précisément incluses dans les zones définies en bleu.











### PA4-1 bilan de la concertation

L'association a fait part de ses projets de résidences démontables à l'équipe municipale lors d'une visite en mairie. Aucun souci ou problème n'a été remonté lors de cet entretien.

De plus nous avons demandé l'avis à nos voisins sur le sujet et le projet a été bien accueilli. Une bonne entente à lieu avec ces derniers, qui nous rendent visite régulièrement.



## PA31 – Mention de la surface de plancher et matériaux utilisés

### **Grande yourte :**

Yourte contemporaine constituée de murs en panneaux de bois amovibles, bardés de bois. Cette technique permet que la yourte soit facilement démontable, stockable et transportable. Pour l'isolation des murs nous souhaitons utiliser des panneaux de styrodurs déjà récupérés sur un chantier et qui étaient destinés à la déchetterie. Si nous venions à en manquer, nous nous tournerions vers des matériaux écologique tels que des panneaux de laine de bois, cellulose, chanvre ou laine de mouton.

Toit isolé par des textiles écologiques ou de récupération, et recouvert d'une toile imperméable, classique pour ce genre d'habitat, dans une couleur qui s'intègre aux teintes naturelles du paysage.

Diamètre : 6,75 m

Surface de plancher : 35 m<sup>2</sup>

### **Dôme géodésique :**

Matériaux : bois,

Diamètre : 5m

Surface de plancher : 20m<sup>2</sup>

### **Petite yourte :**

Matériaux : bois, feutre et toile imperméable

Diamètre : 5m

Surface de plancher : 20m<sup>2</sup>



Simulation des résidences démontables sur le terrain





## DP15-3 Attestation assurant le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de satisfaction des besoins en eau, assainissement et électricité.

Monsieur Rizza Maxime, demandeur du permis d'aménager à Montchaud 43160 Cistrières, atteste avoir bien pris en compte les règles d'hygiène, et de sécurité, notamment contre les incendies, ainsi que des conditions de satisfaction des besoins des occupants en eau, assainissement et électricité.

A Cistrières , le 10 Novembre 2022

Maxime Rizza